



COMMUNE DE SENARCLENS

Directive de location pour la Grande Salle

Vous disposez de la Salle dès 18h00 la veille du jour de la location.

- **Mobilier intérieur**
Il est interdit de sortir le mobilier qui se trouve à l'intérieur de la salle.
- **Mobilier et parois**
Les agrafes et les punaises sont interdites. Le papier adhésif est autorisé, mais doit être enlevé après utilisation.
- **Dispositif en cas d'incendie**
La lance incendie se trouve dans le hall d'entrée
- **Feu extérieur**
Uniquement sur l'emplacement « grillades » prévu à cet effet si vous avez loué la totalité de la salle.

Avant votre départ:

- Enlever toutes les décorations, scotch, papier adhésif, ballons... (dans la salle, sur les tables et à l'extérieur).
- Nettoyer les tables et les chaises. Plier les tables et les ranger sur les chariots à cet effet. Empiler par série de dix les chaises. Ranger le tout dans le local de rangement selon les instructions du concierge.
- Balayer la/les salle(s).
- Balayer et passer la serpillère dans le(s) hall(s) d'entrée.
- Cuisine: s'assurer que la vaisselle dans son ensemble soit nettoyée et rangée propre selon les instructions du concierge. Nettoyer les plans de travail, bloc de cuisson, frigo, four, tiroirs réfrigérés et chariots de service. Balayer et passer la serpillère.
- Lave-vaisselle: éliminer les déchets dans la cuve et les filtres et les nettoyer.
- WC: Nettoyer les WC et WC handicapé si utilisés, (cuvettes lavabo, miroir, contour), balayer et passer la serpillère.

- Le contenu de toutes les poubelles (cuisine, toilettes) doit être vidé et évacué par le locataire y compris verre et PET.
- Ramasser et éliminer les déchets sur les terrains extérieurs et les alentours.
- **Remarque : Le nettoyage devra être fait avant la restitution des clefs.**
- Les objets manquants ou endommagés seront facturés
- Les éventuelles et nécessaires interventions de remise en ordre par notre concierge seront facturées à raison de CHF 35.00 l'heure mais au minimum CHF 100.00.
- La personne qui prend la location en est le responsable et le référent auprès de la municipalité et le service de conciergerie. Sa présence est exigée à la remise des clefs et lors de leurs restitutions.